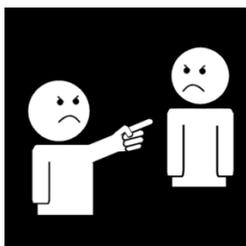




Se faire aider pour le respect de ses droits

Pourquoi j'ai besoin d'être aidé ?



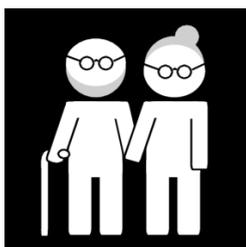
Je me sens en difficulté avec les professionnels de l'établissement
Je n'arrive plus à discuter avec les professionnels de l'établissement
Je pense que mes droits ne sont pas respectés

Qu'est-ce que le respect de ses droits ?

Chaque personne a des droits
Ces droits sont décidés par la loi
Ces droits doivent être respectés

Pour connaître ses droits, il existe une charte des droits et libertés
Cette charte liste les droits et les libertés de chacun
On peut demander cette Charte des droits et libertés à l'établissement

Qui peut être aidé ?



J'ai un lien avec un établissement médico-social
Je suis en relation avec un service social
Je suis une personne en situation de handicap
et/ou
Je suis une personne âgée



Par exemple :

J'habite dans un EHPAD

ou

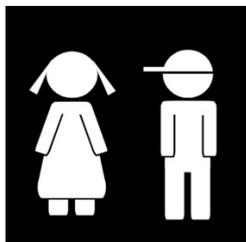
Je suis accompagné par un établissement pour personne en situation de handicap

ou

Je suis accueilli dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale

ou

Je suis accompagné par une maison d'enfants à caractère social



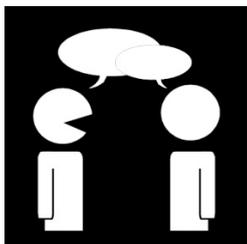
Qui m'aide pour le respect de mes droits ?



Des personnes extérieures peuvent m'aider
Ce sont des personnes choisies par le Département,
la Préfecture et l'Agence régionale de santé
Ces personnes ne sont pas payées, elles sont bénévoles

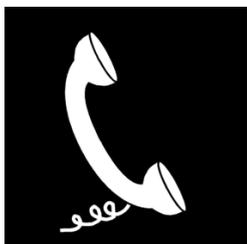
Ces personnes connaissent les droits
Ces personnes savent écouter

Qu'est-ce que la personne fait pour m'aider ?



La personne m'écoute
La personne m'informe de mes droits
La personne m'aide à faire respecter mes droits
La personne m'aide à parler avec les professionnels de
l'établissement
La personne m'aide à retrouver confiance avec les
professionnels de l'établissement

Comment contacter ces personnes ?



Vous pouvez appeler le 0 800 95 35 45

Ce numéro est gratuit

*Merci à Lise, Alain, Emmanuel, Damien, Gaudry, Delphine, Anne et Stéphane ainsi qu'à Sandrine de l'ESAT Utopi de L'Hermitage pour la relecture et la validation de ce document.
Mars 2023*